



La commission des droits de l'Homme

Forum : Iran

Problématique : IA : Menace pour les droits de l'Homme ?

Soumis par : ایران

Le Conseil des droits de l'homme,

Reconnaissant le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) dans les domaines de politique extérieure et intérieure, économique, militaire et son rôle croissant dans la stimulation de l'innovation et l'amélioration dans l'efficacité opérationnelle,

Plus particulièrement comme aide à la détection, au diagnostic médical et au traitement d'une maladie, dans la cybersécurité, l'autonomie des systèmes d'armes, ou dans la transformation non seulement des méthodes de gestion des campagnes électorales mais aussi la prise de décision au plus haut niveau,

Rappelant les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment les principes de souveraineté, de liberté des États et du respect des droits fondamentaux de l'homme,

Réaffirmant la grande importance de la Déclaration des droits de l'homme et des conventions internationales garantissant le respect des droits culturels, sociaux et économiques,

Soulignant que l'IA, si elle n'est pas encadrée, peut représenter une menace pour ces droits, notamment par la propagation de la désinformation, la surveillance de masse et l'exploitation des données personnelles,

Condamnant fermement l'utilisation exagérée des intelligences artificielles américaines qui polarisent la vision du monde et empêchent la pleine souveraineté des États en particulier dans les domaines sociaux,

Affirmant que toute régulation de l'IA pourrait être conforme aux principes de souveraineté nationale et respecter les valeurs culturelles et religieuses propres à chaque État,

Réaffirmant l'importance d'interdire des IA occidentales et de créer une IA alignée aux normes et valeurs de l'Iran,

Soulignant que l'intelligence artificielle constitue une avancée scientifique majeure qui, contrôlée par l'État et présentant les normes iraniennes, ne se présente pas comme une menace pour la population,

Préoccupé par le fait que certaines entreprises et États utilisent l'IA à des fins de contrôle et de manipulation, Préoccupé par le fait que certaines entreprises et États utilisent l'IA à des fins de contrôle et de manipulation, risquant ainsi de porter atteinte aux libertés fondamentales des peuples,

Souhaitant que les développements en matière d'IA bénéficient à l'ensemble de l'humanité et non à un groupe restreint d'acteurs économiques ou politiques,

Propose les mesures suivantes :

1. Établissement d'un cadre international garantissant que l'IA respecte la dignité humaine et ne favorise pas la déshumanisation des individus.

2. Encadrement de l'IA dans les médias et les réseaux sociaux afin d'éviter la prolifération de la désinformation et des discours haineux, tout en préservant les valeurs morales et culturelles des pays de l'Orient. L'IA peut jouer un rôle important dans la détection précoce de la désinformation et des discours haineux. Pour éviter la censure excessive, il est impératif que les algorithmes utilisés soient transparents et évalués par les humains.

3. Protection accrue des données gouvernementales en instaurant des réglementations contraignantes pour empêcher leur exploitation abusive par des entreprises ou des États occidentaux. Mise en place de lois strictes pour encadrer la collecte occidentale des données.

Élaboration d'une réglementation nationale qui ne s'aligne pas avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen, en privilégiant un encadrement strict de la collecte et de l'utilisation des données plutôt qu'une protection renforcée des droits individuels.

4. Reconnaissance du droit des États à établir leur propre cadre de régulation de l'IA, en fonction de leurs spécificités sociétales et culturelles, sans ingérence extérieure.

Élaboration d'une IA prenant en compte le droit Iranien et la Charia.

5. Coopération internationale renforcée pour favoriser une IA éthique et responsable, avec un partage équitable des bénéfices technologiques entre tous les pays.

L'Iran demande à la Commission des Droits de l'Homme de mettre en place des consultations régulières entre états membres pour que l'IA demeure un outil au service du développement humain et non un instrument de domination ou de surveillance oppressive.

6. Appel la Commission des Droits de l'Homme à créer un comité d'experts pour réguler l'IA. Ce comité devra établir des lignes directrices garantissant une utilisation éthique de l'IA tout en empêchant qu'elle ne devienne un outil d'ingérence occidentale ou de domination technologique.

Fait à Genève, le 19/03/2025.

Représentant Permanent de la République Islamique d'Iran